



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

PME

Question écrite n° 39430

Texte de la question

M Jacques Medecin attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les problemes engendres par la reglementation sur le cumul emploi-retraite pour les dirigeants de petites et moyennes entreprises. En effet, les textes d'application de l'ordonnance du 30 mars 1982 different une activite non remuneree et une activite benevole. Ainsi, les dirigeants de PME ne peuvent faire valoir leurs droits a la retraite s'ils decident de poursuivre leur activite non salariee, meme non remuneree, des lors qu'elle entraine l'assujettissement a cotisations. Il lui demande s'il ne lui parait pas souhaitable de modifier cette reglementation.

Données clés

Auteur : [M. Médecin Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39430

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1708